

AR PREFECTURE

006-210600441-20180208-08_02_2018_03-DE
Reçu le 12/02/2018

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Département
des Alpes Maritimes

de la Commune de LA COLLE SUR LOUP

Arrondissement de
GRASSE

SEANCE DU 8 FEVRIER 2018

Nombre de membres

Afférents au conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
29	29	28

N° 08.02.2018.03

Objet de la délibération :
**DEBAT D'ORIENTATION
BUDGETAIRE 2018**

L'an deux mille dix-huit et le huit février à dix-huit heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur **Jean-Bernard MION**, Maire.

PRÉSENTS :

MM. MION – CIRIO - Mme CUBIZOLLES - M. BORIOSI - Mme MARINO - M. CHAUVIN - Mmes MINEÏ - RAUZY - MM. STOJEBÀ - LEMESSIER- Mmes MUIA – BILLOIS - M. THUBET-Mme CHAQUET-M. BERTAUX-BERKESSE- CHABROUX-Mmes LEBEL-LAFFORGUE- M. HELY.

PROCURATIONS :

M. DURAND pouvoir donné à M. CIRIO
M. MONRAY pouvoir donné à Mme CUBIZOLLES
Mme RAY pouvoir donné à M. CHAUVIN
Mme WALTER pouvoir donné à Mme MARINO
M TALAYRACH pouvoir donné à Mme RAUZY
M. LUCAS pouvoir donné à M. BORIOSI
M. BERNARD pouvoir donné à Mme MINEÏ
Mme PRUNEAUX pouvoir donné à M. BERKESSE

EXCUSE : M. LIGONIE

M. CHAUVIN est nommé secrétaire de séance.

M. Jean-Bernard MION, Maire, EXPOSE au Conseil Municipal :

En vertu de l'article 11 de la loi du 06 février 1992 et de l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, un débat doit avoir lieu sur les orientations générales du budget dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci.

Il s'agit d'une étape essentielle de la procédure budgétaire de la collectivité qui doit permettre d'informer les élus sur la situation économique et financière de la collectivité afin d'éclairer leur choix lors du vote du budget primitif.

Ce débat permet au Conseil Municipal :

- De discuter des orientations qui préfigurent les priorités affichées tant en investissement qu'en fonctionnement,
- D'offrir la possibilité aux élus de s'exprimer sur la stratégie financière de la collectivité,
- D'être informé de l'évolution de la situation financière de la collectivité.

- Original.
 Expédition certifiée conforme à l'original.

Pour le Maire,
Le Directeur Général des Services,

Date de la convocation :
31 janvier 2018

Certifié exécutoire compte tenu

De la date d'affichage :

12 FEV. 2018

De la date de transmission et de réception en Sous-Préfecture :

12 FEV. 2018

Pour le Maire,
Le Directeur Général des Services,

AR PREFECTURE

006-210600441-20180208-08_02_2018_03-DE
Reçu le 12/02/2018

Dans le cadre du Débat d'Orientation Budgétaire 2018, le Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) du Maire, joint à la présente délibération, propose de prendre en compte :

- ✓ Les éléments externes,
- ✓ La situation financière de la Commune,
- ✓ Les perspectives pour l'année 2018 s'agissant du budget principal de la commune, du Budget annexe de l'eau et du Budget annexe de l'assainissement.

Pièce jointe :

- Rapport d'Orientation Budgétaire 2018 du Maire (ROB),

Il est proposé au Conseil Municipal :

- **VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2312-1,
- **CONSIDERANT** qu'un débat sur les orientations générales du budget est obligatoire dans les villes de 3 500 habitants et plus,
- **CONSIDERANT** que ce débat permet au Conseil Municipal de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront inscrites dans le cadre du budget primitif,
- **CONSIDERANT** que le débat doit se tenir dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif,
- Sur le rapport du Maire et sa proposition,

➤ **DE PRENDRE ACTE** de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire 2018 pour le Budget principal Ville et les Budgets annexes Eau et Assainissement.

Le Conseil Municipal, oui l'exposé du Maire, après en avoir délibéré et procédé au vote,

- **PREND ACTE** de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire 2018 pour le Budget principal Ville et les Budgets annexes Eau et Assainissement.

Ce à l'UNANIMITE des membres présents et représentés.

Ainsi délibéré à La Colle-sur-Loup les jours, mois et an susdits et ont signé les membres présents.



Le Maire,

Jean-Bernard MION

Jean-Bernard Mion